

Le Président du Syndicat Mixte d'Etudes et d'Aménagement des Portes de l'Orne,

Vu l'article L. 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n° 2023-28 du Comité Syndical en date du 07 juillet 2023 portant délégation au Président de certaines attributions énumérées à l'article L 5211-10 du CGCT,

Vu l'arrêté n° 01/2023 en date du 07 juillet 2023 portant délégation de fonction et de signature au 1er Vice-Président du Syndicat Mixte, pour toutes les affaires concernant la partie du site des Portes de l'Orne située sur le territoire de la Communauté de Communes du Pays Orne Moselle,

Vu le Budget Primitif,

Vu la délibération du Comité Syndical n°2020-34, en date du 15 octobre 2020, attribuant le marché n° 19006 – Réhabilitation de l'ancien bâtiment Energie pour la création d'un Pôle d'accompagnement des porteurs de projets à Amnéville, et notamment le lot 08 : sols et peintures, à la société AL RENOV - 4, rue Marconi 57070 METZ, pour un montant de 202 962 € HT,

Considérant la demande de travaux modificatifs,

DÉCIDE :

Article 1^{er} : de signer un avenant N° 1 au marché n° 19006 – Réhabilitation de l'ancien bâtiment Energie pour la création d'un Pôle d'accompagnement des porteurs de projets à Amnéville, et notamment le lot 08 : sols et peintures, attribué à la société AL RENOV - 4, rue Marconi 57070 METZ, pour les travaux modificatifs,

Article 2 : que le montant de cet avenant est fixé à - 608,75 € H.T., portant le montant total du marché de 202 962 € à 202 353,25 € H.T.

Rombas, le 15 septembre 2023

Affichage au siège le 19 SEPT 2023



Pour le Président,
Le 1^{er} Vice-Président,

Lionel FOURNIER



PRÉFECTURE DE LA MOSELLE
ARRIVÉE

- 9 OCT. 2023

BUREAU DU COURRIER

Préfecture de la Moselle
Direction de la Citoyenneté
et du Contrôle de Légalité
9, Place de la Préfecture
57 034 METZ

BORDEREAU D'ENVOI

N/Réf. DGS / MSL
03 87 58 32 32
accueil@portes-de-lorne.fr

Désignation des pièces	Nbre d'ex.	Observations
Comme convenu par téléphone avec Monsieur DE ROSSI, et dans l'attente de la réception du certificat de Monsieur SADOCCO, Président nouvellement élu du Syndicat Mixte, veuillez trouver ci-joint :		
<u>La décision du Président :</u>		
- DP2023-37 relative à la signature de l'avenant 1 au marché 19006 du lot 08.	1 ex.	Pour attribution, au titre du Contrôle de Légalité. En vous remerciant de bien vouloir nous retourner le présent bordereau, visé par vos services.
- DP2023-38 relative à la signature de l'avenant 1 au marché 19006 du lot 05.	1 ex.	
- DP2023-39 relative à la signature de l'avenant 1 au marché 19006 du lot 02.	1 ex.	
- DP2023-40 relative à la signature de l'avenant 2 au marché 19006 du lot 09.	1 ex.	
- DP2023-41 relative à la DC4 modificatif du marché de travaux concernant la création de la nouvelle voie sur le site des Portes de l'Orne.	1 ex.	
- DP2023-42 relative à la mise à disposition des locaux du Cap' Orne.	1 ex.	

Rombas, le 05 octobre 2023

Pour le Président,
Le Directeur Général des Services,

- 9 OCT. 2023
ARRIVÉE
CONTRÔLE DE LA LÉGALITÉ



Alain LOGNON